

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 26 décembre 2018**

**fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique départemental de la Guadeloupe**

NOR : JUSK1835656A

La Directrice Interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique départemental de la Guadeloupe, en date du 7 décembre 2018 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UNSa Justice (2 sièges)	M. RACAMY Jean-Jacques, surveillant brigadier au centre pénitentiaire de Baie-Mahault  M. SAPOR Frantz, surveillant à la maison d'arrêt de Basse-Terre	Mme LAGRAND Miguel, adjointe administrative au centre pénitentiaire de Baie-Mahault  M. BENY Didier, conseiller pénitentiaire d'insertion et probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Guadeloupe

FO (1 siège)	M. GAVALY Joël, surveillant brigadier au centre pénitentiaire de Baie-Mahault	M. RACON Rodrigue, surveillant brigadier à la maison d'arrêt de Basse-Terre
CGT (1 siège)	M. PETILAIRE Eric, surveillant brigadier au centre pénitentiaire de Baie-Mahault	M. OTTO Gaby, surveillant brigadier à la maison d'arrêt de Basse-Terre

## Article 2

La Directrice Interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 décembre 2018

La Directrice Interrégionale,  
cheffe de la mission des services pénitentiaires  
de l'Outre-mer

